

APPEL A PROJETS
de la Communauté de Communes de Nozay
RÉSIDENCE DE TERRITOIRE
DANSE
Dans le cadre du projet culturel de territoire (PCT)

Depuis 2011, la Communauté de communes de Nozay (CCN) est engagée dans une démarche de contractualisation avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Un projet culturel de territoire a été validé avec pour enjeux de permettre : l'accès à la culture au plus grand nombre, une diversification des publics, une attention particulière portée aux jeunes et des actions vers les publics les plus éloignés de l'offre culturelle, la transversalité des politiques publiques.

Dans ce cadre, et pour favoriser la présence artistique sur le territoire, des artistes sont accueillis chaque année en résidence de territoire (Olivier Garraud, collectif Pedagog, Les Maladroits, Collectif La Bande à Grimaud, Cie La Lune Rousse, Collectif Bellavieza, Cie des Hommes, Cie Grosse Théâtre, La Fidèle Idée, la Boîte Carrée, Sophie Vinet et le Collectif 100 pression).

Cette démarche leur permet d'aller à la rencontre des habitants et d'investir l'espace public.

1. Présentation du territoire

Un territoire intercommunal regroupant 7 communes...

Située au nord du département de la Loire-Atlantique, la Communauté de Communes de Nozay, créée en 1995, regroupe aujourd'hui sept communes : Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux, Vay représentant 16 212 habitants au 1^{er} janvier 2024 (Chiffres INSEE date de référence statistique : 1^{er} janvier 2021). L'augmentation démographique y est deux fois plus rapide que celle du département, et la population globalement plus jeune.



En chiffres

7 communes

16 212 habitants (Source : INSEE 2024 / date de référence statistique : 1er janvier 2021)

27 572 hectares dont 96 % de terres agricoles ou naturelles

59 habitants au km²

7 103 foyers en 2018

956 établissements économiques

3 931 emplois

1 907 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à la rentrée 2020-2021

Structures présentes sur le territoire, dans le champ culturel, social et éducatif :

- 13 écoles élémentaires
- 2 collèges
- 2 établissements d'accueil Petite Enfance
- 4 ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergements)
- 1 centre socio-culturel
- 1 foyer des jeunes travailleurs
- 1 Service Emploi intercommunal et une antenne Mission Locale
- Des associations dans le secteur social (dont ESPOIR, association d'insertion par l'activité économique, AIRE, chantier d'insertion, ...)
- 1 EPHAD et des résidences retraites
- 2 médiathèques et 5 bibliothèques en réseau
- 1 Cybercentre
- Environ 25 associations culturelles dont 6 associations de pratique de la danse (modern jazz, zumba, tahitienne, brésilienne, contemporaine, jazz, classique)

Sites patrimoniaux

Enclos du vieux bourg à Nozay, ancien enclos paroissial et église du 12^e/15^e/19^e

Carrière du parc à Nozay (ancienne carrière de schiste)

Terril et étang de la Mine à Abbaretz

Maquis de Saffré

Château de Saffré et son jardin fleuri

Étang de Bout de bois à Saffré

Étang de Clegreuc à Vay

Étang de Gruellau à Treffieux

2. Enjeux et objectifs

Chaque année, le POP (Pôle d'Orientation et de Programmation), constitué d'élus et d'acteurs associatifs du territoire, accompagné de la responsable du service culturel, propose une thématique de résidence. Le souhait a été émis d'organiser une résidence dans le secteur de la danse.

La résidence est menée à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Elle doit mener un travail partagé, associant les acteurs du territoire, et créer du lien avec les habitants. Elle ne doit pas être confondue avec une commande d'œuvre.

L'objectif est de permettre à différents publics la rencontre avec l'artiste, les œuvres, la pratique artistique et la démarche de création sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire les 7 communes.

L'envie est de :

- Travailler avec ceux qui pratiquent la danse (associations) mais pas seulement
- Prendre en compte le souhait de danser dans la rue et la notion d'itinérance
- Amener la danse vers la population et dans leurs lieux de vie
- Permettre à la danse de donner du sens au vivre ensemble, à la cohésion, au partage, à l'idée de la pratique commune
- Faire un lien avec les danses populaires
- Faire participer tous les âges, tous les types de population avec la notion de faire ensemble

3. Profil des artistes

Le projet pourra être porté par un ou plusieurs artistes/intervenants ayant une structure propre ou s'appuyant sur un opérateur (bureau de production, lieu labellisé, etc.). Il s'appuiera sur la démarche et l'identité artistique du ou des artistes.

Il devra être porté par une équipe artistique qui a l'habitude et l'envie de travailler à partir des territoires ; qui utilise le fruit de ses rencontres comme matière artistique et le territoire comme terrain d'expression et d'expérimentation.

Une grande capacité à mobiliser les habitants, travailler avec des partenaires différents et fédérer des énergies complémentaires sera attendue ainsi qu'une grande autonomie.

Un ancrage départemental, voir régional, est souhaité.

Les professionnels intervenants doivent :

- S'inscrire dans le champ de la création chorégraphique et attester d'une pratique confirmée récente ou actuelle ;
- Attester d'une pratique éprouvée de la médiation et de la transmission artistique ;
- Pouvoir fédérer autour de sa présence et de son projet artistique la communauté scolaire, éducative, sociale et culturelle du territoire

4. Public

La résidence a notamment pour objectif de croiser et diversifier les publics. Elle devra toucher le public le plus large afin de sensibiliser un maximum d'habitants du territoire, en particulier les jeunes et les personnes éloignées de l'offre artistique et culturelle. Des partenariats avec des structures des champs culturels, éducatifs et sociaux seront à rechercher afin de mettre en place des actions dédiées.

5. Définition de la résidence et déroulement

La résidence est organisée à des fins de transmission en faveur des habitants du territoire. Elle ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvres. Pour la compagnie résidente, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'elle met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation).

Ces actions sont préparées en amont avec les partenaires référents. Elles ont pour objectif de permettre aux habitants d'acquérir une expérience originale et sensible, en temps scolaire ou sur tous les temps de la vie.

Le projet retenu se déploiera entre janvier 2025 et juin 2026. Elle repose sur une disponibilité des artistes équivalent à 2 ou 3 semaines, de janvier à juin 2025 puis de 4 à 5 semaines de septembre 2025 à juin 2026, avec période d'intervention et des temps forts qui jalonnent la présence sur le territoire.

Une période de concertation et de co-construction avec les différents partenaires dont la CCN est à prévoir en amont au cours du dernier trimestre 2024.

6. Conditions financières

L'artiste ou la Cie sélectionnée bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 20 000 € TTC (charges sociales comprises) pour la totalité du temps de résidence sur les deux années.

Le candidat retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. Les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission, les frais de déplacement sur le territoire ainsi que les repas sont compris dans le montant d'allocation de la résidence. L'hébergement sera pris en charge par la collectivité, en cas de besoin.

7. Cadre juridique

Une convention signée par la Communauté de Communes et la structure artistique accueillie retenu fixera les modalités de leur partenariat, notamment les engagements et responsabilités de chacun pour la période définie.

8. Critères de sélection

Les principaux éléments d'appréciation sont les suivants :

- Qualité de l'action proposée
- Qualification des intervenants
- Modalités d'animation et de coordination du projet

- Capacité à inscrire le projet dans une dynamique de territoire
- Modalités d'association et de participation des différents publics
- Inscription dans les enjeux de la politique culturelle de territoire
- Expérience dans ce type de projet
- Coût du projet

9. Candidatures

Envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- Une note d'intention proposant un projet d'éducation artistique et culturelle fédérateur sur le territoire et les déclinaisons envisagées du projet dans le cadre des interactions de la compagnie avec les différents publics.
Des propositions de représentation d'un ou plusieurs spectacles « petite forme » issu du répertoire de la compagnie peuvent être un plus
- Un dossier de présentation des réalisations et de l'univers artistique de la compagnie, éventuellement complété d'extraits vidéo et d'outils pédagogiques autour des créations.
- Un curriculum vitae actualisé des artistes membres de la compagnie, précisant les études/formations dans le domaine artistique (joindre une copie du/des diplômes) et faisant état des expériences de médiation et d'action culturelle (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.).
- Un budget prévisionnel de la résidence détaillant les moyens techniques, artistiques et logistiques dédiés au projet.
- Un calendrier des disponibilités durant la période de résidence.

Éléments complémentaires à joindre au dossier :

- Les renseignements administratifs concernant la compagnie candidate : adresse du siège social, nom du représentant légal, n° SIRET, n° Licence entrepreneur spectacles, RIB.
- Le candidat devra également indiquer le matériel dont il dispose et qu'il peut mettre à disposition de ce projet.
- Le candidat doit indiquer s'il possède le permis de conduire et une voiture personnelle.

Envoi des dossiers de candidature :

Par voie électronique à :

culture@cc-nozay.fr

et

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Au plus tard le 3 septembre 2024, délai de rigueur

Avec pour objet : « Candidature résidence de territoire »

(NB : ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par We transfer en le doublant d'un mail informatif)

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des élus et des techniciens de la Communauté de communes de Nozay, des représentants de la DRAC des Pays de la Loire et du Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Les candidats sélectionnés seront reçus par ce comité à l'automne 2024 (date à préciser)

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard avant la fin novembre 2024

Pour tout renseignement préalable, vous pouvez contacter :

Anne-Claire Savin, responsable du service culture, Communauté de communes de Nozay
anne-claire.savin@cc-nozay.fr 02 40 79 51 51 – 06 50 68 76 32